

**AVENANT 1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE BONDY, domiciliée Hôtel de Ville, Esplanade Claude Fuzier, 93140 BONDY, représentée par sa Maire, Madame Sylvine Thomassin, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune, d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Bondy, le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2017, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

Au titre de l'axe 1 Culture et société et de l'axe 2 Education artistique et culturelle

- Parcours de sensibilisation aux arts visuels et de découverte de la culture arabe, élaboré en partenariat avec l'Institut du monde arabe : ateliers de pratique et visites de l'IMA pour les enfants fréquentant les centres de loisirs et les centres socioculturels, les usagers du secteur famille, les participants aux cours d'arts plastiques municipaux. Par ailleurs, une formation à destination de treize animateurs du service enfance et de deux animateurs du service jeunesse sera mise en place par l'Institut du Monde Arabe (IMA) à l'automne 2017 (dix séances et acquisition de mallettes pédagogiques) : 3 000 euros

- Parcours élaborés en partenariat avec le Centre national de la danse, structurés autour de deux projets : parcours de sensibilisation des habitant.e.s aux différentes esthétiques chorégraphiques via des ateliers « danses partagées », projet *Danses latines* avec la chorégraphe Dalila Cortès (création d'une forme chorégraphique), restitutions à l'auditorium de Bondy en avril et dans le cadre de Scènes partagées au Centre National de la Danse (CND) en mai-juin 2018 : 3 000 euros

- Projet *Eaux vives*, ateliers de théâtre dansé et chanté, animés par la chorégraphe Caroline Marcadé et des comédiens, d'octobre 2017 à avril 2018, à destination d'un groupe de femmes fréquentant les cours sociolinguistiques du centre socioculturel Georges Brassens, en partenariat avec les Tréteaux de France, avec parcours culturel en Seine Saint-Denis et Paris, restitution le 12 mai 2018 à l'auditorium de Bondy : 5 000 euros

- Projet *A Voix hautes* proposé par les Tréteaux de France aux personnes fréquentant le centre socioculturel Georges Brassens : ateliers de lecture de textes d'auteurs contemporains, d'octobre 2016 à mars 2017, restitution publique le 24 mars 2018, sorties culturelles dans des théâtres et rencontre avec Robin Renucci : 5 000 euros

Au titre de l'axe 2 Education artistique et culturelle

- Théâtre au collège : parcours conçus et animés par la compagnie Hercub dans une classe des collèges Jean Zay, Pierre Brossolette, Henri Sellier, Pierre Curie : ateliers hebdomadaires de novembre 2017 à avril 2018, sorties culturelles, restitution du travail au sein des établissements scolaires : 4 000 euros

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Bondy une subvention d'un montant de 20 000 euros, pour l'année 2017.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Bondy,

la Maire,

Pour le Département,

le Président du Conseil départemental,

et par délégation,

la Vice-présidente,

Sylvine Thomassin

Mérim Derkaoui